



Chers parents,

Comme promis, voici de plus amples informations concernant le voyage des élèves de 1^e année auquel vous avez inscrit votre enfant.

- **Rappel des dates**

Samedi 19 octobre et dimanche 20 octobre 2024.

Les heures de départ et de retour approximatives ont été notées sur la première circulaire. L'horaire définitif sera communiqué dans la prochaine et dernière circulaire.

- **Paiement**

Le prix du voyage est fixé à 203 €. Il comprend :

- les frais de transport (pourboire des chauffeurs compris)
- le logement à l'auberge de jeunesse « Ciarus »
- les différentes entrées et visites (Visite guidée de la Cathédrale et Europa Park)
- Les repas suivants :
 - ✓ 1^{er} jour : le repas du soir
 - ✓ 2^e jour : le déjeuner et le repas du soir

Chaque élève doit donc prévoir dans son sac à dos (pas dans la valise !) le déjeuner du samedi matin et le repas de midi du samedi.

De plus, nous avons malheureusement constaté qu'une très grande partie des élèves jetaient les « lunch paquets » préparés par l'auberge pour le dimanche midi. C'est pour cette raison que nous n'optons plus pour cette réservation et que nous demandons à chaque élève de prévoir +/- 12 euros pour manger ce qu'il désire dans le parc le dimanche midi.

Vous avez normalement déjà payé un acompte de 100 €, lors de l'inscription. Merci de verser le solde (**103€**) comme prévu initialement **pour le vendredi 4 octobre** sur le compte « Voyage Strasbourg **BE76 3631 5888 1895** ».

Communication : « **Strasbourg, nom de l'élève, prénom de l'élève, classe** » (pas le nom de jeune fille de la maman).

- **Informations importantes**

- **Argent de poche et appareils** : Il n'est pas nécessaire d'emporter une trop grosse somme d'argent de poche. Comme indiqué ci-dessus, l'élève devra acheter son repas du dimanche midi dans le parc. Il faut donc prévoir +/- 12 euros. De plus, lors de la visite de Strasbourg ou dans le parc Europa Park, nous passerons devant de nombreuses petites boutiques, l'élève aura peut-être la possibilité, s'il le désire, de s'acheter un petit souvenir. Les élèves peuvent avoir un appareil photo et/ou un GSM mais l'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol (argent ou objet). L'usage du GSM sera néanmoins limité.
- **Vêtements à emporter** : une tenue sur soi et une dans la valise (tenues correctes), un manteau chaud et imperméable, des vêtements chauds, de bonnes chaussures (nous allons marcher énormément !), du linge de corps, un pyjama, des pantoufles, un petit sac à dos (pour circuler dans le parc et dans la ville). Les draps de lit et de bain sont fournis par l'auberge de jeunesse (Les gants de toilettes ne sont pas fournis par l'auberge).
- **Nourriture et boissons** : Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est interdit de manger et de boire dans les chambres de l'auberge. C'est notamment une des conditions à respecter pour récupérer la caution de chaque élève. Il n'est donc pas conseillé d'emporter avec soi une trop grosse quantité de friandises ! Des boissons et biscuits peuvent être achetés et consommés dans les espaces communs de l'auberge mais nous n'encourageons pas les élèves à dépenser leur argent de cette manière
- **Régime alimentaire et traitements médicaux** : Si votre enfant suit, de manière régulière, un traitement médical, veillez à ce qu'il emporte ses médicaments et la posologie (à l'attention des enseignants qui devront donner le traitement). De même, si un élève ne peut consommer certains aliments (intolérances ou allergies), veillez nous le signaler rapidement à l'aide de la fiche ci-jointe.

Pour ceux qui sont sujets à certains maux (mal des transports, asthme, maux de tête, crampes abdominales, ...) Merci de bien vouloir prévoir les médicaments nécessaires.

- **Fiche ci-jointe à rendre pour le 4 octobre au plus tard** : Merci de remplir, de signer et de **faire légaliser cette signature par la commune** dans les plus brefs délais.
- **Cartes à avoir** : N'oubliez pas que votre enfant doit posséder sa « Carte européenne d'assurance maladie » délivrée gratuitement par votre mutuelle et **sa carte d'identité valide**. Celle-ci devra être montrée avant d'embarquer dans le car.
- **Elèves réservistes** : Les élèves réservistes doivent accomplir les mêmes démarches.
- **Charte de bonne conduite et formation des chambres** : Quelques jours avant le départ, nous réunirons les élèves pour constituer les chambres. Avec la dernière circulaire, vous recevrez une « Charte de bonne conduite ». Merci d'en prendre connaissance avec votre enfant.

En espérant que ce voyage ne laissera que de bons souvenirs, nous vous prions d'accepter nos salutations cordiales.

Bien à vous,

Les organisatrices.

Lindsey Cravatte (0476/36.97.73)

Amélie Delcourt (0474/33.93.73)



Institut de l'Instruction Chrétienne
Ch. Romaine, 2 – 4540 AMAY

Autorisation légalisée par la commune (à rendre à l'éducatrice au plus tard le 4/10/24)

Je soussigné(e),

.....

domicilié(e) rue

.....

n° Code postal à

déclare autoriser mon fils / ma fille

(nom).....

(prénom)

né(e) le à

à participer au voyage scolaire à STRASBOURG / EUROPA PARK les 19 octobre et 20 octobre 2024.

Date :

Signature légalisée (**par la commune**) :

Informations complémentaires concernant votre enfant

Nom : Prénom : Classe : 1^{ère}

Informations médicales précises:

.....

.....

.....

Informations sur le régime alimentaire (intolérances et/ou allergies) :

.....

.....

Numéro(s) de téléphone de la/des personne(s) à contacter en cas de nécessité :

.....

Autres informations :

.....